

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

50.077

Date du contrôle:

31/07/2024

Lieu du contrôle:

Rue de Tongres 44 4600 Visé Belgique

Agent-visiteur:

Robin Nève

Type de contrôle:Viste de contrôle vente ancienne installation
(Livre 1 8.4.2)**Date d'émission:**

31/07/2024 19:57:50

Prochaine visite avant le:

+ 18 mois jour de l'acte

Testeur d'installation:

TI-031/6248052

Donneur d'ordre

Nom

SRL NIGEL IMMO

Adresse

Rue de la Wallonie 2A, 4680 Hermée, Belgique

Téléphone

+32 4 264 38 04 +32 493 50 74 63

Email

m.tomsin@nigel-immo.be

Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Identification de l'installation électriques

Adresse de l'installation

Rue de Tongres 44 4600 Visé Belgique

Type de locaux

Maison Maison 2 façades

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant**Adresse du propriétaire**

Propriétaire

Installateur

avant 81

Fondations

avant 81

Mise en oeuvre de l'installation

Données du raccordement

GRD

Résa

3009299

Numéro de compteur**Code EAN**

VFVB 4X10

Liaison compteur-tableau

3 x 230 V

Tension de service

30A 3P

Protection générale

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles
NOK	OK
Description de l'installation	Td1 Diff 300mA 4P 40A Diff 30mA 2P 25A 4 Disj 10A 2P 2,5 3 Disj 16A 2P 2,5 1 Disj 6A 3P 1,5 TD2 3 Disj 2P 20A 5 Disj 16A 2P 1 Disj 28A 3P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	NOK
Prise de terre	Autre
Résistance de terre (Ω)	500
Isolement ($M\Omega$)	1,26

Remarques

Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique **n'est pas conforme** aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé dans un délai de 18 mois après l'acte de vente. Le nouveau contrôle est à effectuer par l'acheteur.

Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique:

· Dès que le compromis est signé:

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire:

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;

- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants:

- la date du PV de la visite de contrôle

- le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

- L'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique

· Dès que l'acte de vente est signé:

Quels sont les devoirs de l'acheteur:

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV,...) en deux exemplaires;

Atlas Contrôle**Boulevard Lambermont 127****1030 Bruxelles**

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné;

- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique

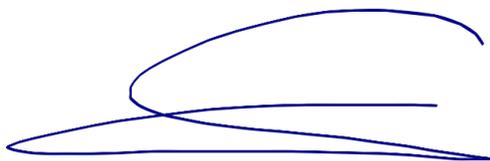
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie – Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

Adresse: Avenue du roi Albert II 16 1000 Bruxelles

Tél: 0800 120 33 / Email: gas.elec@economie.fgov.be**Signature de l'agent-visiteur**

Atlas Contrôle
 Boulevard Lambermont 127
 1030 Bruxelles



Tableau 1

Tableau 2

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
Le dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être placé dans un endroit aisément accessible.	L1: 5.1.5.; 4.2.3.3.; 5.4.2.1.; L3: 5.1.5.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage.	L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.
Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
Nous conseillons de supprimer les canalisations hors d'usage.	
Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants.	L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.; L3: 1.4.2.3.; 4.2.2.2.
Fixer les appareils sans fond sur plaques de montage ou rosaces appropriées (interrupteurs, prises, appareils d'éclairage, ...)	L1: 4.3.3.5.; 5.3.4.2.; 5.3.5.2.; L3: 4.3.3.5
La continuité des conducteurs de protection n'est pas garantie. (Livre 1, Sous-section 5.4.3.)	
Il faut revoir l'introduction des canalisations dans les tableaux/boîtes de dérivation	
Installez un interrupteur différentiel 30 mA pour les prises sans mise à la terre.	

Le tableau 2 ne pouvait pas être démonté.

Atlas Contrôle

Boulevard Lambermont 127

1030 Bruxelles

Changement de nature/type/section de câble dans l'installation.

Utilisation d'un conducteur brun comme conducteur de protection non autorisée.

Circuit différentiel 30mA sans protection de surintensité.

Liste des remarques

Libellé	Référence
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Libellé	Photo
Protection enfant manquante	
Fond manquant	

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Libellé	Photo
Fixation + couvercle manquant	
Socle à vis à remplacer + base de calibrage manquant + obturer	